PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 3 septembre 2020 à 20 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente. Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes, tel que le lavage des mains, la distanciation physique de 2 mètres et le port du masque obligatoire.

2020-09-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917 -2020 du 2 septembre 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire de la façon et dans les délais prescrits par la Loi ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire du 3 septembre 2020 à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Yvon Bériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'autorisation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 20-53
4. Embauche d'un responsable de l'urbanisme et de l'environnement, inspecteur municipal
5. **Période de questions**
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 20-53*

2020-09-03 CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 309-13 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'implantation d'une nouvelle maison sur le lot 5 846 534du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères d'implantation, d'architecture et d'aménagement des terrains exigés à la section B du PIIA pour le noyau villageois de Dalhousie ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'opinion que l'application des recommandations ne cause de préjudice et a pour effet de bonifier le projet ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les recommandations seront inscrites sur la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Télesphore recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de PIIA numéro 20-53, présentée par Danny Raymond, requérant et propriétaire du 120 chemin Saint-Georges, situé sur le lot 5 846 534 du Cadastre du Québec, conditionnellement au respect des recommandations,

POUR TOUS CES MOTIFS,
il est proposé par le conseillé Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la présente demande en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* numéro 20-53, présentée par Danny Raymond, requérant et propriétaire du 120 chemin Saint-Georges, situé sur le lot 5 846 534 du Cadastre du Québec, dans le but d'implanter une nouvelle maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-04 **EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseillé Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'embauche de monsieur André Forget au poste de responsable de l'urbanisme et de l'environnement, inspecteur municipal ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-09-05 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Paul Gauthier et résolu que la séance extraordinaire du 3 septembre 2020 soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière